



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

Séance ordinaire du Conseil municipal  
Mercredi 6 décembre 2023  
à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE** de la séance
2. **ADOPTION** de l'ordre du jour
3. **APPROBATION** du procès-verbal du 6 novembre 2023
  
4. **COMPTES À PAYER**
  - 4.01. Liste des salaires de novembre 2023 : 133 164,76 \$
  - 4.02. Liste des chèques en circulation : 68 626,44 \$
  - 4.03. Liste des factures à payer : 91 254,17 \$
  - 4.04. Liste des prélèvements : 88 145,84 \$
  - 4.05. Liste des dépôts directs : 247 324,02 \$
  
5. **CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION**
  - 5.01. Correspondance ;
  - 5.02. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;
  - 5.03. Dépôt du registre des déclarations des dons des membres du conseil.
  
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**
  
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 7.01. Demande d'appui – Ville de Percé ;
  - 7.02. Demande d'aide financière – La bouffe additionnelle – Campagne de financement pour paniers de Noël 2023 ;
  - 7.03. Demande d'aide financière – CVR educational foundation ;
  - 7.04. Demande d'aide financière – Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent (CRF) ;
  - 7.05. Demande de commandite – Fédération de L'UPA pour le 11e Gala Agristars de la Montérégie ;
  - 7.06. Nomination – Surveillant des chemins d'hiver et entretien des patinoires 2023-2024 ;
  - 7.07. Nomination de représentants au Comité de la Politique familiale ;
  - 7.08. Nomination de représentants au Comité des loisirs ;
  - 7.09. Nomination d'un délégué à la MRC du Haut-Saint-Laurent ;
  - 7.10. Présentation de demande pour le programme Emplois d'été Canada 2024 (EEC) ;

- 7.11. PRABAM – Reddition de compte finale et mission de procédures convenues ;
- 7.12. Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024 ;
- 7.13. Augmentation du salaire des élus 2024 ;
- 7.14. Correction de la résolution 2023-11-986 - Lettres d'ententes avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - Section locale 3803 ;
- 7.15. Correction de la résolution 2023-11-1007 – Rémunération annuelle des pompiers ;
- 7.16. Correction de la résolution 2023-02-750 : Résultat de soumissions – Équipements électroniques pour bâtiment municipal ;
- 7.17. Accepter les soumissions de Pg Solutions – Transphere paiement et AccèsCité Loisirs ;
- 7.18. Accepter la soumission de déneigement pour la 68<sup>e</sup> Rue et 69<sup>e</sup> Avenue – fermes François Paquin et fils s.e.n.c ;
- 7.19. Paiement de facture – Clément et M.Caza s.e.n.c.;
- 7.20. Évènement Noël 2023 ;
- 7.21. Autorisation tours de calèche de la SHSA – Évènement Noël 2023 ;
- 7.22. Renouvellement de l'adhésion à Espace Muni ;
- 7.23. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 563 – Droit de préemption sur un immeuble du territoire ;
- 7.24. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 564 – Sur la gestion contractuelle ;
- 7.25. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 565 – Annulant le règlement 534 concernant l'entretien de la 8<sup>e</sup> Rue ;
- 7.26. Adoption du règlement numéro 558 – Concernant l'entretien de la 7<sup>e</sup> Avenue, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rues ;
- 7.27. Adoption du règlement numéro 559 – Concernant l'entretien de voirie de la 7<sup>e</sup> Avenue ;
- 7.28. Octroi de mandat à Pierre Meilleur, arpenteur géomètre – 17<sup>e</sup> Avenue ;
- 7.29. Octroi de mandat à Paris, Ladouceur & Associés inc, évaluateurs immobiliers professionnels – 17<sup>e</sup> Avenue.

## **8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 8.01 Demande de partenariat - Comité ZIP, Ambioterrea et l'OBV SCABRIC.

## **9. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 9.01. Dépôt du rapport Service de sécurité incendie - Novembre 2023 ;
- 9.02. Accepter l'offre de services de ITED – Achat d'équipements informatiques pour le service incendie.

## **10. VARIA**

## **11. TOUR DE TABLE**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES**

## **14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**